DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE COMMUNE DE GOYRANS (31120)

Envoyé en préfecture le 18/11/2025

Reçu en préfecture le 18/11/2025

Publié le

ID: 031-213102270-20251113-20251113_DE2543-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nº 25/43

Le TREIZE novembre de l'an deux mille vingt-cinq, à vingt heures trente, le Conseil municipal de la commune de Goyrans, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Véronique HAITCE.

<u>Etaient présents</u>: Mmes Marie-Laure BOUCHERET, Anne-Claire CAMAIN, Julie COLLANGE, Corinne LACOSTE, Nathalie MONTADAT.

MM Jean-Jacques ALMERO, Eric GEORGET, Hubert MARTY, Domingo MUJICA, Denis VAILLANT, Laurent ZANDONA

Procurations : Mme Mathilde PEYREGA à Mme Nathalie MONTADAT, M. Pierre ROGNANT à

Mme Véronique HAÏTCE

<u>Absents</u>: *Mme Sandrine VANCOPPENOLLE*

Date de convocation: 6 novembre 2025

Secrétaire de séance : Madame Anne-Claire CAMAIN

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.

Votants: 14 Pour: 14 Contre: 0 Abstentions: 0

Objet : Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du BP 2026

L'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que jusqu'à l'adoption du vote du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Madame le Maire demande que cette autorisation lui soit délivrée pour régler certaines dépenses de la section d'investissement pouvant subvenir avant le vote du budget 2026.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser Madame le Maire à :

- engager, liquider et mandater, (hors capital de l'annuité de la dette), les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2026, pour les chapitres énumérés dans le tableau ci-dessous :
- Les crédits correspondants seront inscrits au budget lors de son adoption.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Pour copie conforme en mairie, le 13 novembre 2025.

Fait à Goyrans, le 13 novembre 2025.

Véronique HAITCE

Maire de Goyrans